



## CONVENTION DE CO-DIPLOMATION

### Entre

L'Université d'Antananarivo à travers l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques (ESSA), représentée par le Président de l'Université Pr. Mamy Ravelomanana et le Directeur de l'ESSA Pr. Bruno Ramamonjisoa,

Ci-après dénommée : « UA »

d'une part,

### Et

L'Institut Supérieur de Technologie d'Antananarivo à travers l'Ecole du Génie Civil (EGC), représenté par son Directeur Général Pr. Jean Lalaina Rakotomalala et le Directeur de l'EGC, Dr Veroniaina Razafitrimo,

Ci-après dénommée : « IST-T »

d'autre part,

## ONT ETE CONVENUS CE QUI SUIT :

### Préambule

Basée sur la convention de partenariat signée le 24 Octobre 2018 entre l'Université d'Antananarivo et l'Institut Supérieur de Technologie d'Antananarivo, et l'arrêté numéro 6772/2018-MESupRES portant habilitation des offres de formations dispensées par les Ecoles de Génie de l'Institut Supérieur de Technologie d'Antananarivo.

la présente convention fixe les règles qui régissent la co-diplômation du parcours « Production et Construction Bois » qui est mis en œuvre conjointement par les deux parties à chaque année universitaire et aboutissant à un diplôme de Licence professionnelle.

Formatée au système LMD, l'organisation pédagogique appliquée est celle de l'IST-T : gestion et accompagnement pédagogique, stage, soutenance de mémoire de fin d'études.

### Article 1 : les conditions d'accès aux études

Cette formation est accessible aux titulaires du Diplôme de Technicien Supérieur Bacc + 2 ou équivalent dans les spécialités Génie Civil, Matériaux, Sciences Agronomiques et Forestières et Génie Industriel.

A l'instar des autres parcours dont l'organisation pédagogique est formatée suivant le système LMD, l'admission se fera par voie de concours.

### Article 2 : les modalités d'inscription

L'effectif est fixé conjointement entre les deux parties avant le lancement de l'appel à candidature au concours.

La confirmation de l'inscription se fait par le paiement du droit de la scolarité suivant le barème en vigueur à l'IST-T.

